Feuillet n° 2026 / 148

Visa

Arrêté municipal
n° 2026 - 130

Objet : Réglementation de la circulation et du stationnement – n°20 au n°45 rue de Frasne

ARRÊTÉ MUNICIPAL
VILLE DE PARÇAY-MESLAY

Monsieur Bruno FENET, Maire de la ville de PARÇAY-MESLAY,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2213-1 à L2213-6 ;

Vu l'arrêté permanent de la Direction Départementales des Territoires d'Indre-et-Loire ;

Vu le code de la route, notamment ses articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R411-25 à R411-28 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles L113-1, L115-1 et R113-2 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L161-5 et D161-10 ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 ;

Vu l'arrêté interministériel du 06 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 et modifié par arrêté du 8 avril 2002 et du 31 juillet 2002 ;

Vu la demande formulée le 27 juillet 2026 par l'entreprise EIFFAGE 6-8 rue Denis Papin – 37300 Joué-lès-Tours, est chargée d'effectuer la réalisation des travaux d'extension du réseau BT en traversée de route, rue de Frasne à compter du 31 août 2026 jusqu'au 20 septembre 2026 inclus ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique, il est nécessaire d'appliquer les mesures citées dans le présent arrêté ;

Considérant que les véhicules auxquels s'applique cette interdiction peuvent emprunter les itinéraires de déviation définis au présent arrêté ;

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Fait à PARÇAY-MESLAY,
Le 27 juillet 2026

Acte certifié exécutoire :
- date de publication : 30.07.2026
- date de notification : 30.07.2026

ARRÊTE:

Article 1 : Du 31 août 2026 au 20 septembre 2026 inclus, du n°20 au n°45 rue de Frasne, les dispositions suivantes s'appliquent :

- **route barrée** à la circulation ; sauf riverains
- le **stationnement** et le **dépassement** de tous les véhicules sont **interdits** ;

Par dérogation, ces mesures ne s'appliquent pas aux véhicules de chantier, aux forces de l'ordre et aux véhicules de secours.

Article 2 : Mise en place d'une déviation dans **les deux sens de la circulation** : rue de Logerie, rue de la Sablonnière et rue du Château d'Eau.

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par :

EIFFAGE
6-8 rue Denis Papin
37300 Jouè-lès-Tours

Article 4 : Le présent arrêté ne dispense pas d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires avant d'entreprendre tous travaux, notamment d'obtenir une autorisation de voirie et de présenter une déclaration d'intention de commencement des travaux auprès de l'autorité compétente.

Article 5 : Quelle que soit l'intervention, les agents de l'entreprise travaillant sur le chantier, devront être en possession du présent arrêté.

Article 6 : Les usagers de la voirie sont tenus de respecter la signalisation provisoire mise en place.

Article 7 : Monsieur le Maire de Parçay-Meslay, le Commandant du Groupement de gendarmerie de Vouvray, l'Agent de Police Municipale de Parçay-Meslay, Monsieur le responsable des services techniques de la commune, Monsieur le Directeur de l'entreprise, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté et de son affichage partout où cela sera nécessaire.

Et pour information à :
- M. le Directeur des Services Départementaux d'Incendie et de Secours d'Indre-et-Loire
- M. le responsable des collectes déchets de Tours Métropole
- Fil bleu
- TRANSDEV
- REMI

MAIRIE DE PARÇAY-MESLAY 37 Indre-et-Loire

Bruno FENET
Maire de PARÇAY-MESLAY